



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

### Séance du 20 septembre 2023

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
44	56

#### Date de convocation

**14 septembre 2023**

#### Développement

**Economique – ZA de la gare à St Donat sur l'Herbasse – convention avec la commune pour l'éclairage public**

**N° de la délibération  
2023-530**

Secrétaire de séance :  
Laëtitia BOURJAT

Le 20 septembre 2023 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle des fêtes à St-Félicien sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

**Présents :** MM. Xavier ANGELI, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, Jean-Louis BONNET, Sylvain BOSCH, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mme Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mme Isabelle FREICHE, M. Michel GAY, M. Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, MM. Pierre MAISONNAT, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, M. Régis REYNAUD, MM. Frédéric SAUSSET, Mme Anne SCHMITT, MM. Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, MM. Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

**Excusés :** M. Xavier AUBERT, M. Pascal BALAY, M. David BONNET (pouvoir à M. Jean-Louis BONNET), M. Alain SANDON (pouvoir à M. Michel BRUNET), M. Guy CHOMEL (pouvoir à M. Xavier ANGELI), Mme Christèle DEFRANCE (Pouvoir à Mme Sandrine PEREIRA), Mme Amandine DEYGAS (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), Mme Muriel FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), Mme Valina FAURE (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), Mme Annie FOURNIER (pouvoir à M. Paul BARBARY), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), Mme Agnès OREVE (représentée par son suppléant M. Sylvain BOSCH), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à M. Bruno FAURE), M. Gérard ROBERTON (pouvoir à M. Pascal CLAUDEL), M. Jean-Paul VALLES (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Mme Véronique BLAISE, Mme Mélanie DONGEY, Mme Myriam FARGE, M. Patrick FOURCHEGU, M. Pierre GUICHARD, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, M. Charles Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Michèle VICTORY.

Vu l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités territoriales portant sur la compétence pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de toutes zones d'activité par les communautés d'agglomération.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu la délibération n° 2019-232 d'ARCHE Agglo du 12 juin 2019 portant sur la détermination des zones d'activités ;

Vu la délibération n°2023-072 du 3 juillet 2023 du conseil municipal de Saint-Donat-sur-L'herbasse portant sur les travaux de dissimulation des réseaux sur la zone d'activité de la gare - effacement et la fiabilisation du réseau basse tension) par le SDED ;

Vu la délibération n° 2023-073 du 3 juillet 2023 du conseil municipal de Saint-Donat-sur-L'herbasse portant sur les travaux de dissimulation des réseaux sur la zone d'activité de la gare – effacement du réseau télécom par le SDED ;

Dans le cadre de sa compétence de développement économique, ARCHE Agglo souhaite mener une opération de travaux de dissimulation des réseaux sur la zone d'activité de la gare. Le SDED26 est le maître d'ouvrage de cette opération conformément à ses statuts.

Elle consiste :

D'une part à l'effacement et la fiabilisation du réseau basse tension.

Le plan de financement s'établit comme suit (H.T)

- Dépenses prévisionnelles	18 825.27 €
- Financements SDED	15 060.22 €
- Participation communale	3 765.05 €

D'autre part à l'effacement du réseau télécom.

Le plan de financement s'établit comme suit (H.T)

- Dépenses prévisionnelles	4 980.73 €
- Financements SDED	1 494.22 €
- Participation communale	3 486.51 €

Cette opération étant demandée par ARCHE Agglo dans le cadre de sa compétence pour l'entretien et la gestion des zones d'activité, la part restant à charge de la commune est remboursée par ARCHE Agglo à la commune soit le montant estimé à 7 251.56 € HT

Une convention de remboursement de la part communale des travaux liés à la dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques doit être établie.

Considérant les crédits inscrits au budget ;

Considérant l'avis favorable de la commission développement économique du 30 août 2023 ;

Considérant l'avis du Bureau du 7 septembre 2023

Après en avoir délibéré à :

- 56 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE le plan de financement du SDED26 et ainsi le remboursement à la commune de Saint-Donat-sur-L'herbasse d'un montant estimé à 7 251.56 € H.T.
- AUTORISE le Président à signer la convention de remboursement ainsi que tout document afférent à la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 20 septembre 2023